

**L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
UNE MATRICE DE LA REPRODUCTION SOCIALE**

Aline CHARLES

Personnel de direction HCL

avec la collaboration de

Jean-Louis LOPEZ

Personnel de Direction HCL

Rapport du comité Carnot

Groupe de travail « enseignement supérieur »

26 février 2018

L'enseignement supérieur, une matrice de la reproduction sociale



L'enseignement supérieur, une matrice de la reproduction sociale



« APB était un système d'affectation des lycéens vers le supérieur inefficace et injuste. Grâce à Parcours'Sup, le Gouvernement remet l'Université sur le chemin de la méritocratie... »¹

Ce propos simplificateur, pointant sur seulement le sommet de l'iceberg, désigne l'outil comme le responsable d'une situation très complexe.

L'Égalité, valeur centrale de notre République occupe une place centrale dans les décisions fondamentales qui affectent la vie du citoyen. Pourtant les privilèges en Education semblent perdurer. L'égalité est une valeur qui innerve le discours, sinon la réalité, des politiques éducatives. Le concept de méritocratie se substitue souvent à celui de justice, d'équité scolaire, mais notre école est-elle juste et équitable ?

Le propos de ce rapport est de vérifier si l'une des missions essentielles fixée par la loi, à savoir, « la réduction des inégalités sociales ou culturelles »² et « la réussite de tous les étudiants et étudiantes » est remplie, ou à défaut, si l'Etat a mis en œuvre les outils nécessaires pour se rapprocher de cet objectif.

Comme l'ensemble des pays européens, nous avons dû relever le défi de la modernisation de l'enseignement supérieur en y intégrant une dimension sociale forte et notamment « favoriser l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active »³. Avons-nous su faire face à cet afflux de nouveaux étudiants ?

¹ Page Facebook [En Marche](#) 22 Janvier, 20:05 .

² Code de l'Education nationale, L 123-2.

³ Commission européenne, [La modernisation de l'enseignement supérieur en Europe: financement et dimension sociale 2011](#) EURYDICE, p 7.

1. L'enseignement supérieur s'est massifié sans se démocratiser

1.1. Les grands traits de l'enseignement supérieur français

45 % des jeunes Français (24-35 ans) sont diplômés de l'enseignement supérieur, ce qui place la France dans une situation plus favorable que la moyenne des pays de l'OCDE (40 %) . Le taux de réussite est toutefois inégal selon filières et séries de baccalauréat obtenu :

-40% sur un cursus licence

- 74% filières courtes Bac + 2

Le système français d'enseignement supérieur offre une grande diversité de formations. Les établissements d'accueil appartiennent, selon leur mode de recrutement à deux catégories ⁴ :

- **Filières sélectives** : Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE), Instituts Universitaires de Technologie (IUT), sections de technicien supérieur (STS), Ecoles supérieures publiques (Ecole du Louvre, ENS etc.), écoles d'ingénieurs, de management ou de commerce, formations paramédicales, autres organismes de formation privés, dans tous les domaines, y compris artistiques. 1 116 025 étudiants en 2016 soit 43,51% de la population de l'enseignement supérieur⁵ ;
- ☞ **Filières non sélectives** : en réalité la majorité des licences universitaires. 1 448 096 étudiants soit 56,48%.

L'offre de formation est accessible sur l'ensemble du territoire national, mais inégalement répartie (cf. **Déterminisme territorial**). L'affectation des étudiants est, de plus, colorée par la priorité donnée à leur académie de résidence. On note une diversité de statuts des organismes, un large spectre de cursus, de procédures de sélection, de type de qualification/certification obtenue.

Les formations supérieures dispensées au sein de l'enseignement secondaire (CPGE et STS) forment l'originalité de notre système, notamment parmi les pays de l'OCDE. Cette organisation peut paraître incongrue ou incohérente (accords de Bologne, LMD) dans un cursus fait de ruptures spatiales aux diverses étapes de la formation intellectuelle ou professionnelle de nos jeunes. Elle est toutefois très efficace en termes de taux de réussite.

Les CPGE forment le réservoir de recrutement des prestigieuses « *Grandes Ecoles* » de notre pays (Ecoles d'Ingénieur, de Commerce, d'Administration, de Sciences Politiques, Ecoles Normales Supérieures), alors qu'à l'étranger, c'est à l'Université que sont généralement formées les élites. Leurs lauréats sont destinés à occuper les postes à responsabilité, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé : 75% des membres des Conseils d'Administration de nos entreprises du CAC 40 et 80% des hauts fonctionnaires de nos cabinets ministériels sont issus de cinq grandes écoles.⁶

L'accès à la 1^{ère} année de médecine (PACESⁱ) se fait sans sélection. Notons que l'organisation de la formation des médecins est particulièrement intéressante. Les centres universitaires hospitaliers (CHU) sont à la fois des lieux où on accueille des patients pris en charge par les meilleurs spécialistes, des lieux où les étudiants se forment, des lieux où les médecins continuent à se former, des lieux enfin où l'on fait de la recherche.

L'accès très large, non sélectif à l'université, la grande richesse de l'offre de formation, le maillage du territoire a permis d'élever nettement le niveau d'études de la population française.

⁴ <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid49705/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid49705/liste-des-etablissements-d-enseignement-superieur-et-de-recherche.html#142-EPSCP>

⁵ DEPP-RERS-2017-etudiants_824412

⁶ Recteur Alain Bouvier, [Pour le management pédagogique : un socle indispensable.](#)

☞ Sélection, égalité, méritocratie

La sensibilité des bacheliers et de leurs familles au sujet de l'outil d'affectation dans le supérieur, APB,⁷ a culminé en véritable crise l'été 2017, mettant en évidence des incohérences de fonctionnement de la plateforme, l'opacité des critères retenus et l'injustice du tirage au sort.

La Cour des Comptes (rapport octobre 2017), pointe de nombreuses irrégularités dans le fonctionnement de cet outil⁸ :

- une « utilisation détournée de l'algorithme de classement des candidatures à la licence »
- « Un artifice technique transformé en outil stratégique » « un instrument de régulation »
- la superposition de deux algorithmes différents (affectation pour filières sélectives et de classement pour les non-sélectives) « contradiction intrinsèque entre le fonctionnement de l'algorithme de classement et celui de l'algorithme d'affectation »
- la non-conformité au Code de l'Éducation (critère du département pris en compte dans l'algorithme de classement, distinction selon l'année du baccalauréat jusqu'en 2016)
- l'absence de réglementation du MEN – au moins jusqu'à la circulaire du 24 avril 2017 - en cas de saturation des filières,
- la « super-priorité » des bacheliers résidents à l'étranger
- un traitement inéquitable des candidats à la licence
- une très mauvaise information des candidats amenant nécessairement une iniquité flagrante dans les stratégies de classement des vœux
- « Le tirage au sort est pratiqué en dehors des dispositions de l'article L. 612-3 du code de l'éducation »
- une régulation officieuse à l'entrée de la licence

☞ Vous avez dit sélection ?

Nombreuses sont les filières sélectives, publiques ou privées, y compris à l'Université, concept pleinement accepté par la population de notre pays. En revanche, l'illusion que « le premier cycle est ouvert à tous les titulaires du baccalauréat » et que « tout candidat est libre de s'inscrire dans l'établissement de son choix, sous réserve d'avoir, au préalable, sollicité une préinscription »⁹, ne tient pas à l'analyse des statistiques.

Les critères de sélection, sont en fait plus largement fondés sur l'échec que le mérite, synonyme de réussite. Ainsi, la première année de licence connaît une taux d'échec de 60 % (session 2016), et le taux de réussite de la licence en 3 ans (28,4 %), ou en 4 ans (41 % toutes séries de baccalauréat confondues) illustre l'étendue du gaspillage et du désastre.

Le fonctionnement des filières sélectives repose également sur un processus d'élimination déplorable : *Un bachelier sur dix réussit à passer en deuxième année au bout d'un an de PACES et près d'un sur deux s'y réinscrit l'année suivante. Les chances de réussite de ces redoublants sont alors pratiquement de moitié.*¹⁰

Les classes préparatoires aux grandes écoles, qui accueillent les meilleures élèves de terminale avec des conditions d'encadrement bien plus favorables que celles offertes par les universités, s'affirment également comme une formation par l'échec : 23% des étudiants de ces préparations scientifiques abandonnent au cours ou à la fin de la 1^{ère} année, 40 % environ dans les prépa littéraires. Les bacheliers avec une mention Bien ou Très Bien, quant à eux, achèveront leurs deux années à 80 %.

Une sélection supplémentaire des candidats est également mise en place aux concours d'entrée des grandes écoles. L'enjeu est alors de décrocher l'école la plus prestigieuse, celle qui assurera l'emploi immédiat et l'appartenance à un réseau, une élite de commandement. Quasiment aucun lauréat d'une grande école n'est éliminé. Ils seront simplement classés, puis retenus ou non.¹¹

Le fonctionnement d'un système aussi brutal et source de gaspillage n'est pas exempt de dérive marchande, comme l'illustre le cas de la première année de médecine.. Les étudiants doivent s'astreindre pendant cette année à une vie d'ascèse, pouvoir s'appuyer sur le soutien moral et financier de leur famille, compléter la formation par d'onéreuses préparations privées.

⁷ « L'opacité sur les critères d'affectation des bacheliers dans le supérieur ne peut plus durer » Thomas PIKETTY, 09-07-2016, *Le Monde des Idées*

⁸ *Admission post-bac et accès à l'enseignement supérieur - octobre 2017*, Chap II, pp47 à 75

⁹ *Article L612-3 Modifié par LOI n°2013-660 du 22 juillet 2013 - art. 33* Code de l'Éducation

¹⁰ [https://cache.media.enseignementsup-](https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2017/95/8/NF_parcours_et_reussite_licence_paces_2017-18_20112017_850958.pdf)

[recherche.gouv.fr/file/2017/95/8/NF_parcours_et_reussite_licence_paces_2017-18_20112017_850958.pdf](https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2017/95/8/NF_parcours_et_reussite_licence_paces_2017-18_20112017_850958.pdf)

¹¹ https://www.inegalites.fr/IMG/pdf/ouverture_sociale_des_Grandes_Ecoles.pdf

De toute évidence, notre École filtre, tamise, restreint l'accès, sélectionne les étudiants, même si ce n'est pas toujours assumé. Le critère de la réussite, du mérite scolaire est une sorte de chiffon rouge. Il existe en fait bien d'autres critères, plus sournois.

☞ Le filtre des catégories socio-professionnelles

Personne n'ignore que la répartition des catégories socio-professionnelles n'est pas homogène dans notre enseignement supérieur, ni que ce filtrage social est à l'œuvre depuis les plus jeunes années de l'enfant. Pour exemple 59,7% d'enfants de cadres contre 2,8% d'enfants d'ouvriers intégreront les Ecoles Normales supérieures, alors que les Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) accueillent 42,6% d'enfants d'ouvriers contre 1,9% d'enfants de cadres

Tel un bassin versant, les flux d'élèves du lycée organisé en filières hiérarchisées (de la filière, la plus prestigieuse, censée « ouvrir toutes les portes », aux baccalauréats professionnels) convergent vers l'exutoire de l'enseignement supérieur. La matrice de la reproduction sociale est ainsi à l'œuvre depuis les premières années de la construction de l'identité personnelle et scolaire des jeunes. Au fil de la scolarité, on constate que la part des enfants d'ouvriers se réduit alors que celle des cadres s'accroît.¹²

«On ne nomme jamais, on classe¹³». L'analyse des prénoms des enfants selon leur origine sociale et leur mérite scolaire, que conduit Jean-Baptiste Coulmont¹⁴, met en évidence ce déterminisme de classe.

Ainsi, non seulement l'école échoue à former efficacement tous les étudiants, mais elle laisse ou contribue à l'aggravation des inégalités sociales face aux examens scolaires et universitaires.¹⁵

La comparaison des différentes statistiques (origine sociale, origine scolaire, filière de formation) dessine des profils très typés et très ciblés de parcours d'étudiants¹⁶.

L'enseignement supérieur renforce la spécialisation des jeunes engagée dans les filières du secondaire, ou même encore au collège. Les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures sont surreprésentés dans l'ensemble des formations supérieures (globalement supérieur au double de chaque autre catégorie sociale), avec une concentration particulièrement notable en formations d'ingénieurs (54,8%), CPGE (51,7%), Ecoles de commerce (52,1) et surtout, massivement en Ecoles Normales Supérieures (59,7%).

En outre, si 12% d'enfants de cadres décrochent sans avoir eu de diplôme, ils sont 21% chez les enfants d'ouvriers.

☞ Déterminisme territorial

, La priorité accordée à l'académie de référence pour l'inscription des étudiants, si elle est cohérente avec la volonté de déconcentrer et décentraliser l'action publique, pourrait ajouter un facteur supplémentaire d'inégalités¹⁷.

A partir des données du recensement de 2013 (INSEE), le démographe Hervé Le Bras¹⁸, met en évidence une répartition géographique des CSP, qu'il faut confronter à la répartition des types de formations selon les académies.¹⁹,

-forte concentration des étudiants en IDF (26%) et dans les grandes villes de « commandement » Lyon, Lille, Toulouse, Nantes, Rennes (29%) seuls 5 % des étudiants parisiens sont inscrits dans une filière courte (préparation au DUT, STS ou formation assimilée) et 51 % sont inscrits à l'université (contre respectivement 14 % et 62 % sur l'ensemble du territoire national). En revanche, l'enseignement privé, les écoles de commerce ainsi que les CPGE y sont plus fortement présents. (15 021 étudiants de CPGE à Paris, soit 17,7% de la population totale de cette filière, soit encore 55,16% de la même population en Ile de France)

Si les données de l'offre de formation ne se rapprochent pas exactement de la répartition territoriale des CSP, les grandes tendances sont respectées. Il faudrait conduire une analyse plus fine pour comprendre si le différentiel entre ces données

¹² cf. Annexe 1 : 0

¹³ <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/memos-demo/focus/on-ne-nomme-jamais-on-classe/>

¹⁴ Jean-Baptiste Coulmont, *Sociologie des prénoms*, Paris, Editions La Découverte, 2014, p. 582.

¹⁵ Cf. Annexe3 : 0

¹⁶ Cf. Annexe4 : 0

¹⁷ Article L612-3 Modifié par [LOI n°2013-660 du 22 juillet 2013 - art. 33](#)

¹⁸ Hervé Le Bras, démographe, directeur d'études à l'EHESS et chercheur émérite à Institut National d'Études Démographiques (INED) <http://www.slate.fr/story/142670/categories-sociales-territoire-francais>

¹⁹ RERS - 2017 6.2 Les effectifs du supérieur par académie p 155. Annexe 5 : 0

permet de restaurer au moins partiellement l'ascenseur social. Les mailles du tamis, de toute évidence, se resserrent, mais l'offre de formation permet-elle réellement de transcender les pesanteurs de notre organisation sociale?

Les inégalités territoriales n'apparaissent pas seulement au moment de l'entrée des jeunes dans les formations supérieures, comme le montrent malheureusement les statistiques du Ministère de l'Éducation Nationale²⁰.

☞ Parité

L'analyse des divers tableaux de la Direction de l'Évaluation de la Prospective et de la Performance confirme ce que l'on sait de façon plus empirique ²¹ :

- Le taux de réussite des filles, que ce soit au niveau du bac ou en cursus licence est supérieur à celui des garçons
- 83,2% de filles contre 72,7% de garçons sont admises au baccalauréat. Pourtant elles se dirigent à 45% vers l'université et 8% en CPGE. Alors que les garçons qui à 72,7% sont admis au baccalauréat, s'inscrivent à 31% à l'université, et 10% en CPGE

☞ Coûts de formation

« Dans les comptes nationaux de la France, les ménages, les entreprises et les collectivités publiques dépensent ensemble 25 milliards d'euros pour l'enseignement supérieur (et la recherche universitaire). Sur ce total, près de 20 milliards d'euros sont financés par l'État et par les collectivités territoriales. Il ressort donc que 80 % des dépenses de l'enseignement supérieur (hors « vie étudiante ») sont financées par des fonds publics. Ces 20 milliards d'euros représentent 1,4 % du produit intérieur brut. »²²

Alors que le coût moyen d'un étudiant sur l'ensemble de sa scolarité était de 8 440€ en 2015, la nation investit des sommes plus importantes dans le supérieur avec toutefois de grandes disparités 10 390 € en moyenne pour les formations universitaires, 13 760€ pour les filières STS, 15 100€ pour un étudiant de CPGE soit 1,45 fois plus qu'un étudiant de cursus LMD. Une telle différence peut s'expliquer, dans le cas des CPGE, par le meilleur taux d'encadrement dont bénéficient les étudiants de CPGE, par la présence quasi exclusive d'agrégés et de professeurs de chaire supérieure qui eux-mêmes bénéficient de rémunérations plus élevées et d'une obligation de service plus faible que leurs collègues du secondaire.

Une évaluation pertinente de l'efficacité de notre système devrait aussi reposer sur le coût par étudiant rapporté à la réussite (ou à l'échec) au diplôme, à l'insertion professionnelle des sortants du système éducatif, aux conditions d'emploi, des diplômés. Une telle évaluation mettrait sans doute en exergue l'inégalité de traitement des individus par l'action publique et les mécanismes subtils de nos choix en matière de politique éducative.

1.2. L'ascenseur social en panne ?

☞ Voies royales

Il existe donc dans notre école républicaine un petit nombre de voies royales et des parcours de formation réservés aux groupes socio-professionnels.

Si j'étais scolarisé(e) en 6^{ème} en 2016, je choiserais d'être éduqué(e) à Paris ou à Versailles, j'aurais alors 81,6% de chances de réussir mon baccalauréat. En revanche, à Dijon, je n'aurais plus que 71,1% de chances de le réussir.

Bien sûr, si j'étais un garçon, moins scolaire, j'aurais moins de chance de réussir mon baccalauréat que mes amies filles, mais plus « doué en sciences », soutenu par ma famille de haut niveau social, je pourrai accéder aux meilleures écoles, garantissant des études longues et une insertion professionnelle au plus haut niveau.

Ma famille ne fait pas partie des 17,7% de cadres supérieurs ? En tant que fils ou fille d'ouvrier, je pourrai tout de même réussir un bac professionnel ou technologique, et faire des études courtes en STS (23,7%) avec quand même un bon taux de réussite.

Si mon ambition me pousse à intégrer une grande école, je devrai impérativement bien réussir un bac général, c'est en effet statistiquement indispensable.

²⁰ Annexe 6 : 0

²¹ DEPP RERS 2017 6.4 à 6.14

²² Performance sociale, financement et réformes de l'enseignement supérieur-2017 Robert Gary-BOBODU

L'accès prétendument sans sélection à l'université n'est-il pas l'alibi qui, au-delà du mérite, permettrait d'accepter la reproduction sociale ?

☞ L'ascenseur social malgré tout : un exemple, les bacheliers STI2D.

Les bacheliers titulaires d'un baccalauréat STI2Dⁱⁱ, élèves majoritairement issus de classes sociales moyennes ou intermédiaires n'obtiennent pas, en général, les résultats en mathématiques qui leur permettraient un passage en série S.

La Conférence des Grandes Ecoles (CGE), s'est engagée à favoriser l'ouverture sociale en leur sein, en incitant, notamment, les écoles membres à augmenter le nombre de places mises à disposition des étudiants issus des filières technologiques. Les bacheliers STI2D peuvent postuler pour des CPGE qui leur sont spécifiquement réservées : les TSI (Technologie et Sciences Industrielles). En deux ans, ils vont pouvoir préparer des concours d'accès aux grandes écoles (Polytechnique, Centrale, Mines-Ponts...) au même titre que les élèves issus des CPGE scientifiques. Une grande différence toutefois : ils ne passent pas les mêmes épreuves de concours, un quota de places leur est réservé.

Un certain nombre d'écoles d'ingénieurs avec prépa-intégrée offrent des places réservées à des bacheliers STI2D (Concours Advance, Avenir bac, Polytech puissance alpha). Le recrutement de ces bacheliers se fait sur dossier et/ou sur entretien, alors que pour les autres bacheliers un concours traditionnel est organisé.

Une fois intégrés dans une grande école, tous les lauréats du concours obtiendront le même diplôme, même si le rang de classement est inférieur pour les ex STI2D.

D'une manière générale, les statistiques montrent que les efforts des différentes politiques de l'Education ont tout de même porté leurs fruits, et que même si les évolutions restent marginales dans certains domaines, elles sont porteuses d'espoir d'évolutions possibles.

2. Pourquoi est-il si difficile de transcender les classes sociales ?

Tous les élèves sont-ils capables de réussir ? Jean-Paul Delahaye, dans son rapport *Grande pauvreté et réussite scolaire*, précise : « *Au-delà de la question sociale, la réduction des inégalités en matière de réussite scolaire nécessite de trouver les moyens de mettre en application le principe « tous les élèves sont capables de réussir » qui figure dans la loi de refondation, c'est-à-dire de lever les obstacles à la réussite de tous, et de passer ainsi de la massification réussie à la démocratisation de la réussite scolaire.* »²³,

L'angle d'attaque de cet ancien DGESCOⁱⁱⁱ, figure de référence de l'Éducation Nationale est fondamental : l'institution ne parvient pas à appliquer ses propres principes fondateurs (croire en l'éducabilité de tous) et trop souvent cloisonne les voies d'accès à la réussite dans le filtre des non-dits : type de filière et intelligence, réussite plus ou moins valorisante, sélection non assumée, évaluation outil de pouvoir, etc.

La bonne volonté des enseignants n'est pas à remettre en cause, mais il apparaît clairement qu'ils ne maîtrisent ni la nature, ni l'impact des obstacles qu'ils sont censés lever. En outre, nous touchons ici le cœur du problème de choix de société. Comment parvient-on, alors que l'égalité est la valeur centrale de notre République, à générer une inégalité aussi visible dans notre École ?

2.1. École et société en miroir.

☞ La non-maîtrise des codes linguistiques, culturels, sociaux

Implicite-Explicite : Il est très difficile pour un enseignant, souvent issu des classes moyennes ou favorisées de percevoir à quel degré ou à quel moment ses élèves décrochent intellectuellement, car il ne saisit pas tout l'implicite de son discours pédagogique. Rares sont donc les enseignants, surtout dans le secondaire qui parviennent à expliciter leur enseignement pour l'ensemble de leurs élèves.

Un récent rapport de la députée Aurore Bergé²⁴ pointe de nombreuses incompréhensions, éloignement et méconnaissance mutuelle des familles les moins favorisées et des enseignants : « *On constate un éloignement sociologique croissant entre le personnel enseignant et les familles les plus modestes* ». Nombreux sont les enseignants qui n'ont jamais quitté l'école, sont issus de familles d'enseignants et/ou ont un conjoint enseignant.

Au fil de la scolarité les incompréhensions s'accumulent et finissent par engendrer un décrochage intellectuel massif, voire un rejet de l'école pour des pans entiers de la population scolaire.

Maîtrise de la langue: L'École peine à enrichir le vocabulaire des élèves et à rééquilibrer ainsi le handicap linguistique des familles culturellement défavorisées. Ce phénomène est surtout sensible à partir du collège. Le saucissonnage des disciplines réserve au seul professeur de français l'enseignement de la langue française. Un personnel de direction qui dit à un professeur de maths, de physique ou d'histoire-géographie, qu'il est aussi et surtout professeur de français, déclenche très rarement un enthousiasme chaleureux chez ces enseignants. La maîtrise de la langue est pourtant la clé de la réussite des apprentissages.

Fonds culturel commun : Quelquefois ou souvent ancré dans un conflit de loyauté entre la culture de la famille et la culture de l'école, l'accès à la culture « *qui permet de réussir à l'école et dans la vie* » est un sujet délicat. Les enseignants se plaignent volontiers du « *manque abyssal de culture générale* » de leurs élèves, mais peinent à leur faire découvrir, comprendre, apprécier les textes, les musiques, les peintures, etc. qui fondent notre culture. Recourir trop souvent et de façon démagogique au rap, au slam, au graph, aux tags... « *pour leur faire apprécier l'écrit sur des choses qui les intéressent* », plutôt dans les collèges difficiles que dans les classes bi-langues ou européennes, n'est pas une solution de facilité qui permettra d'ouvrir des portes, mais plutôt un enfermement dans une culture spécifique, un marquage social.

Niveaux de langue, langage non verbal : Trop peu de prise en compte de ces données au sein de l'École, pas de travail systématique, sauf en sections professionnelles. Tout fonctionne comme si les codes socio-linguistiques ne devaient s'apprendre que par imprégnation, nouvelle strate d'enfermement dans sa culture d'origine.

²³ <http://www.education.gouv.fr/cid88768/grande-pauvrete-et-reussite-scolaire-le-choix-de-la-solidarite-pour-la-reussite-de-tous.html> p 68

²⁴ Mission « flash » sur les relations école-parents Communication de Mesdames Aurore Bergé et Béatrice Descamps, **L'enseignement supérieur, une matrice de la reproduction sociale**

A l'arrivée dans le supérieur, les lacunes culturelles, linguistiques, sociales, communicationnelles sont telles que le socle des compétences n'est pas assez solide pour aborder une formation exigeante, de haut niveau.

☞ Les stéréotypes

« Plus l'ordre inégal des choses est le produit d'une histoire de longue durée et est solidement installé, plus il faut de temps, d'énergie et d'efforts pour en prendre conscience et le remettre en question »²⁵

Les stéréotypes nous structurent inconsciemment car nous nous les approprions, sans les remettre en question dans la majorité des cas.

Les diverses catégories socio-professionnelles, les filles, les garçons, semblent reproduire eux-mêmes ces stéréotypes mis en évidence dans les différents tableaux produits par les instituts de statistiques. On peut toutefois se demander si le large écho donné par les media renforce l'appropriation des stéréotypes par la population ou s'il permet de la limiter.

On ne peut pas imaginer que les enfants des classes populaires aient moins de capacités que les autres. C'est pourtant bien ce qui est sous-jacent dans le discours général, prenant des formes inconscientes de stéréotype. Stéréotypes attestés par les statistiques. Boucle bouclée ?

Les métiers du technique peuvent-ils être un jour revalorisés dans l'esprit de tous ? Comment faire évoluer l'approche des enseignants du monde de l'entreprise, alors qu'il est souvent rejeté avec crainte ou mépris ?

Les méthodologies d'apprentissage Une autre faille désastreuse du fonctionnement de nos établissements du second degré et sans doute de l'Université est la grande difficulté, voire l'incapacité de nombreux enseignants à « *apprendre aux élèves à apprendre* ». Interrogeons les enseignants qui au conseil de classe répètent à l'envi sur les bulletins « *Approfondissez votre travail, votre travail est trop superficiel* » sur ce que ces phrases toutes faites signifient vraiment, sur ce que les élèves doivent faire concrètement, si l'équipe pédagogique a conduit un travail spécifique sur ces points. Une fois la posture de protection dépassée, les enseignants les plus soucieux d'évoluer, reconnaissent qu'ils n'abordent pas la difficulté sous cet angle.

Qui n'a pas un jour, entendu un professeur de lettres ou de philo dire « *Oh, je ne les prépare pas encore à la dissertation, c'est trop difficile pour eux.* » ?

Si les enseignants du supérieur s'appuient, comme avec des œillères sur les acquis supposés du secondaire (comme c'est le cas majoritairement à chaque étape du cursus scolaire), à quel moment, en quel lieu les jeunes apprendront-ils les méthodes qui les amènent à la réussite. Dans le milieu familial ? Par la magie de l'essence Républicaine ?

Les enseignants du secondaire ou du supérieur sont-ils eux-mêmes bien au clair avec les processus mentaux de l'apprentissage, du renforcement des compétences ? Pour les apprentissages plus sophistiqués, qui ne vont pas de soi, il est nécessaire d'aller bien au delà de l'exposition répétée à des éléments culturels, il est absolument nécessaire de se forger les outils pour accéder au sens. Ce qui passe nécessairement par une professionnalisation des enseignants du secondaire et du supérieur sur ce pan fondamental de leur métier.

☞ La confiance en soi, le désir, l'ambition

On ne le sait que trop, on le déplore quelquefois mais sans toujours chercher à sortir de l'impasse. Notre École ne donne pas confiance en soi, notre École génère de l'ennui, notre École éteint pour certains le désir d'apprendre, en ne leur permettant pas à l'accès à tout le savoir, au sens des choses complexes de l'esprit.

L'ambition des familles, elle, en général reste intacte. Toutes savent que la voie générale, et plus encore la série S, ouvrira plus de portes à leurs enfants et elles espèrent ainsi leur préserver une possibilité de les ouvrir toutes dans le supérieur.

☞ L'évaluation

Couperet implacable et pourtant accepté largement, notre système d'évaluation remplit essentiellement sa mission de sélection, et beaucoup moins efficacement sa mission de formation.

²⁵ Bernard Lahire, « La transmission familiale de l'ordre inégal des choses », , *Regards croisés sur l'économie*, n°7, 2010.

Dans notre manière d'organiser les tests, contrôles, examens, évaluations peuvent s'exprimer et fleurir tous les stéréotypes, les freins à la réussite dudit test. Souvent présentée comme une menace pour faire travailler les élèves ou les discipliner, asseoir le pouvoir flageolant de l'enseignant en difficulté, elle est en général contre-productive.

Triche, stratégies de contournement et d'évitement, baisse des exigences du corps enseignant, grand stress, frustration, quelquefois colère, dégradation de l'estime de soi, perte de confiance dans l'institution... La liste est lourde. Par ailleurs, avec les possibilités ouvertes par le numérique et les ressources d'Internet, la course-poursuite concernant la vérification des copiés-collés dans les travaux écrits des étudiants risque de voir les enseignants s'épuiser et déclarer forfait.

Demander à chacun de concourir quel que soit son cursus scolaire secondaire, c'est demander à tous les élèves de participer aux mêmes épreuves sans avoir les mêmes acquis transmis à la fois par leurs familles et par l'école, et donc ne pas y avoir été préparé de façon comparable. Les bacheliers professionnels et technologiques n'auront jamais les mêmes chances de réussir à une sélection à laquelle participent les bacheliers généraux. Et selon les termes d'un élève de Terminale « *C'est comme courir un 400m dans lequel certains sont dopés au départ.* »

2.2. Les coûts énormes de l'échec

☞ Fluidité des parcours

Suite aux nombreux rapports pointant le peu d'efficacité du redoublement en primaire et secondaire, le taux de redoublement dans ces niveaux affiche une belle régression (-16 points entre 2009 et 2015). Avec nos 22% de redoublement avant l'âge de 15 ans, nous restons malgré tout, plus du double au dessus de la moyenne des pays de l'OCDE²⁶.

L'enquête de l'Institut des Politiques Publiques commandée en 2015 par le CNESCO^{iv}, fait apparaître un coût annuel de 2 milliards d'euros pour le redoublement scolaire, dont 1 milliard pour la seule classe de terminale.

De même, Frédérique Vidal, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a rappelé fin octobre 2017 que le coût de l'échec dans le supérieur et surtout à l'Université, avec ses 60% d'étudiants n'ayant pas réussi leur licence au bout de 4 ans, est énorme, évalué à 500 millions d'euros annuels par France Stratégie²⁷.

Ces sommes peuvent paraître peu importantes par rapport aux 25 milliards du coût de l'enseignement supérieur (20%). Elles doivent être comparées avec l'enveloppe de 15,4 milliards d'euros (500 millions d'euros sont prévus pour l'ensemble du quinquennat) prévus dans l'amendement gouvernemental adopté par les députés vendredi 10 novembre 2017, pour accompagner la mise en place du Plan étudiants dès la rentrée 2018. Si l'on réduit seulement de moitié l'échec dans le supérieur, ainsi que le redoublement, sur l'ensemble du quinquennat, c'est la somme de 6,25 milliards qui pourrait être économisée, voire injectée dans l'accompagnement des réformes, soit 5,75 milliards de plus que ce qui est prévu.

Bien sûr ces chiffres sont très approximatifs. Mais en privilégiant une telle approche, il devrait être possible de dégager une marge de manœuvre intéressante.

☞ Un coût social à ne pas négliger

En France, selon les calculs de l'OCDE^v, les bénéfices de l'investissement de la collectivité dans l'enseignement supérieur sont supérieurs aux coûts induits par la formation d'un diplômé, à hauteur de 158 100 \$ pour un homme et de 88 700 \$ pour une femme²⁸. Ces diplômés, plus productifs, mieux payés donc meilleurs contribuables, s'insèrent plus facilement sur le marché de travail, réduisant d'autant le coût pour l'assurance-chômage.

Or 20 % des étudiants français ayant commencé des études supérieures en sortent sans avoir obtenu de diplôme, soit 75.000 jeunes par an, selon France Stratégie. Ces échecs représenteront donc un manque à gagner pour la collectivité de plusieurs milliards d'euros chaque année.

Comme le pointe le CEREQ « *les non diplômés sont toujours aux marges de l'emploi* »²⁹. Outre les coûts générés par l'indemnisation de ces personnes, le poids psychologique et social de l'échec est lourd.

²⁶ PISA 2015 *Les défis du système éducatif français et les bonnes pratiques internationales*. OCDE 6 décembre 2016

²⁷ France Stratégie : 2017-2027. *La transition Lycée Enseignement supérieur*.

<http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/17-27-action-critiques-transition-web-ok.pdf>

²⁸ Édition 2009 Regards sur l'éducation. OCDE

²⁹ Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications.

L'échec à l'Université est massivement porté par les étudiants issus des filières technologiques et professionnelles, populations plus fragiles au départ : 6,5% des étudiants ayant un bac professionnel sont passés en 2^{ème} année de licence en 2016, 34,8% ont redoublé et 58, 1% ont quitté l'Université. Pour les baccalauréats technologiques, on a respectivement 16%, 31,5% et 50,3%.³⁰

<http://www.cereq.fr/index.php/publications/Cereq-Bref/Enquete-2016-aupres-de-la-Generation-2013-Pas-d-amelioration-de-l-insertion-professionnelle-pour-les-non-diplomes>

³⁰ Direction de l'Évaluation de la Prospective et de la Performance- Repères et Références Statistiques 2017
L'enseignement supérieur, une matrice de la reproduction sociale



3. La révolution de l'enseignement supérieur ?

Le projet de loi pour l'orientation et la réussite des étudiants, présentée en conseil des ministres le 22 novembre 2017, en cours d'adoption à l'Assemblée Nationale, vise à réformer l'accès au premier cycle de l'enseignement supérieur et à favoriser la réussite des étudiants.

« Les propositions d'admission seront désormais faites compte tenu de la cohérence entre, d'une part, le projet de formation du candidat, les acquis de sa formation ou ses compétences et, d'autre part, les caractéristiques de la formation. »³¹

Le Ministère, avec la mise en œuvre pour la rentrée 2018, du nouvel outil d'affectation dans l'enseignement supérieur *ParcourSup* semble avoir pris en compte les recommandations les plus importantes du rapport de la Cour des Comptes, notamment en ce qui concerne l'information des futurs bacheliers (fiches, tutoriels, clarification des stratégies de choix de vœux ...)³²

3.1. Réguler l'accès à l'université

S'agissant des formations dans lesquelles la capacité d'accueil est suffisante, le projet de loi réaffirme le principe de liberté d'inscription du candidat dans l'une des formations de son choix.

« A l'issue de la phase d'analyse des dossiers par les établissements d'accueil, le candidat recevra les réponses des établissements sur l'ensemble de ses vœux :

- si la formation est sélective, l'avis est soit favorable avec, le cas échéant, l'inscription sur une liste d'attente, soit défavorable ;
- si la formation est non sélective et dispose d'une capacité d'accueil suffisante pour satisfaire l'ensemble des candidatures, l'avis est favorable mais peut être assorti, le cas échéant, de conditions d'accompagnement pédagogique ou de parcours spécifique. Aucune réponse négative ne peut être opposée au candidat ;
- si la formation est non sélective, mais dispose d'une capacité d'accueil insuffisante pour satisfaire l'ensemble des candidatures, l'avis est favorable mais peut être assorti, le cas échéant, de conditions d'accompagnement pédagogique ou de parcours spécifique. Compte tenu des capacités d'accueil, un candidat qui bénéficie d'un avis favorable avec ou sans dispositif d'accompagnement pédagogique peut être placé sur une liste d'attente. »³³

Le terme de sélection a prudemment été écarté du projet de loi et de toute communication à son sujet. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la recherche et de l'Innovation a toutefois publié le 12 décembre 2017 « *Les éléments de cadrage national des attendus pour les mentions de licence* »³⁴. C'est sur la base de ces attendus que les demandes de préinscription doivent être analysées. On s'appuie donc sur les acquis de la formation initiale du candidat et son projet pour répondre favorablement à son vœu.

Si l'Université parvient à s'engager pleinement dans cette démarche, on peut espérer qu'elle remplira mieux les missions que lui fixe le Code de l'Éducation. Sinon, la loi reviendra à lui permettre de choisir les élèves les plus adaptés à la réussite universitaire dans des matières non enseignées au lycée, tout en s'appuyant sur les résultats du lycée. (cf. fiche Avenir)³⁵

La sélection par le mérite scolaire représente une solution acceptable parce qu'elle repose sur un fonctionnement global de notre système éducatif fondé sur la compétition et l'orientation successive, mais accepté par les élèves et les familles.

Certains syndicats d'étudiants et d'enseignants s'opposent dogmatiquement et catégoriquement à toute forme de sélection à l'entrée à l'université et n'ont d'autre revendication que la création de postes. Ce positionnement ignore l'urgence de rénover l'université, l'exigence d'en réguler l'accès, et ne dit pas un mot des filières sélectives, (CPGE, IUT...).

La formule « *dernier mot au bachelier* » qui a été défendue par certains syndicats réformistes a été reprise par le projet de texte de loi.

³¹ <http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-discussion/projet-loi-relatif-orientation-reussite-etudiants.html>

³² <https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=tutosvideo>

³³ <http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-discussion/projet-loi-relatif-orientation-reussite-etudiants.html>

³⁴ [La réussite en première année de licence scientifique nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi.](#)

³⁵ http://cache.media.eduscol.education.fr/file/plan_Etudiants/21/0/Fiche-5-La_fiche_Avenir_873210.pdf

Le candidat qui n'aurait pas été retenu dans une seule filière universitaire se verra proposer une formation universitaire la plus proche de ses vœux initiaux, par une commission présidée par le Recteur d'Académie. Le bachelier pourra alors accepter ou non la proposition. S'il refuse, la commission devra lui proposer une autre affectation jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé. Ce n'est pas exactement *le dernier mot* au bachelier mais serait-il vraiment possible de laisser au bachelier la liberté de décider seul de sa filière ?

La sélection reste bien ancrée malgré tout dans la tradition universitaire et le projet de loi ne l'écarte pas en ce qui concerne la formulation des vœux des candidats. En effet, les candidats à une poursuite d'études universitaires pourront solliciter une candidature dans l'académie de leur choix (Les taux d'accueil de candidats d'autres académies seront fixés par l'autorité académique).

Le projet de loi n'a pas ouvert le débat sur la question des inégalités territoriales :

-Faut-il continuer à permettre aux universités des grandes métropoles, Paris en premier lieu, de choisir les meilleurs élèves de leur académie et des autres académies dans les filières en tension ?

-Conviendrait-il d'envisager, dans le cadre de l'égalité à l'accès à l'enseignement supérieur, de sectoriser le premier cycle universitaire au niveau régional et de combattre les inégalités territoriales?

3.2. Limiter l'échec des étudiants en licence

Chiffre stable, année après année, les 40% seulement d'étudiants de L1 qui valident cette première année sont la signature de l'échec de notre système. Pire encore sont les taux de réussite extrêmement bas des bacheliers professionnels³⁶.

Certes, ces statistiques ne tiennent pas compte des étudiants qui se réorientent en fin de première année, ou qui font une année de césure, le pourcentage d'échec n'en reste pas moins inacceptable en termes de coûts pour les individus et la collectivité.

On peut néanmoins s'étonner que ces chiffres, connus depuis des années, n'aient jamais suscité autant d'émoi avant cette année 2017. Peu d'universités avaient mis en place des stratégies adaptées à la diversité des étudiants accueillis.

C'est pourquoi la proposition de Frédérique Vidal, Ministre de l'Enseignement Supérieur, d'offrir des dispositifs d'accompagnement pédagogique en première année de licence mérite d'être saluée. En effet, si l'accès est libre pour tous les bacheliers dans les filières qui ne sont pas en tension, le texte de loi propose pour ces formations, comme pour l'ensemble de celles ouvertes aux étudiants que « *l'inscription (...) peut être subordonnée à l'acceptation, par le candidat, du bénéfice des dispositifs d'accompagnement pédagogique ou du parcours de formation personnalisé proposés par l'établissement pour favoriser sa réussite* ».

On peut émettre quelques réserves sur la capacité des universités à proposer de vrais dispositifs d'accompagnement, mais l'intention est louable. Les enseignants du supérieur ne faisant l'objet d'aucun accompagnement pédagogique, on peut légitimement s'inquiéter des vraies difficultés qui vont apparaître dans les universités. Travail en équipes pédagogiques, connaissance fine et professionnelle des mécanismes d'apprentissage, des méthodologies seront nécessaires pour que l'Université soit à la hauteur des ambitions du texte de loi et qu'une prise en compte des différents parcours des nouveaux étudiants, soit réellement mise en œuvre.

Grâce à ces parcours spécifiques le pourcentage d'échec en licence devrait diminuer de façon significative. Il sera nécessaire de préciser rapidement des objectifs chiffrés, de programmer bilans et évaluation des dispositifs mis en œuvre par les universités.

On pourrait imaginer que le public ciblé pour un dispositif d'accompagnement pédagogique soit constitué exclusivement des élèves issus des séries technologiques, ou professionnelles du baccalauréat. Mais le taux de réussite des bacheliers généraux dans le premier cycle universitaire est lui aussi insuffisant, 50%, un chiffre stable au fil des années. Cela renvoie à la capacité de l'université d'accompagner les étudiants et au lycée, de les préparer à l'enseignement supérieur.

³⁶ Moins de 30% des étudiants inscrits en première année de licence obtiennent leur licence trois ans après. 2,7% des bacheliers professionnels qui se sont inscrits à l'université en 2007 ont obtenu une licence au bout de trois ans (en 2010). Et seulement 4,1% des bacheliers professionnels qui se sont inscrits à l'université en 2006 ont été titulaires d'une licence en 2010. (A relativiser tout de même, seulement 7% des détenteurs d'un baccalauréat professionnel continuent des études en université hors IUT), 1% en IUT, 8% en STS production, 10% en STS services (soit 26% en tout).

La réforme réussira donc si deux éléments essentiels bénéficient d'un véritable engagement et contrôle par le ministère : la révolution copernicienne dans la formation et les compétences pédagogique que l'on doit exiger des enseignants du supérieur, et une meilleure préparation des élèves du lycée pour poursuivre leurs études dans le supérieur.

3.3. Quels doivent être les objectifs d'une réforme du supérieur ? Pour quel type de société ?

« L'école est le reflet de la société française. Le miroir de ses inégalités et de ses individualismes, le sismographe de ses tensions et de ses crispations. Vouloir réinventer, non restaurer, son autorité et sa légitimité suppose un projet de société. A elle seule, elle ne peut en tenir lieu ».³⁷

Faut-il :

- permettre à tous l'accès à toutes les filières tout en préservant des filières d'excellence pour sélectionner les meilleurs étudiants issus de toutes les classes sociales et ainsi permettre à plus d'enfants de cadres de faire des études courtes et s'orienter vers des métiers techniques ?
- entrer dans une vraie démarche qualité pour allier bonnes stratégies d'orientation et réussite au diplôme, et donc réduire au minimum le taux de décrochage et de réorientations ?

Le choix pourrait, hélas, consister à se donner bonne conscience en ouvrant chaque année un peu plus de portes aux meilleurs étudiants des classes défavorisées, tout en préservant les filières d'excellence au profit de la reproduction sociale. Des Cendrillon viendront cautionner un système pour lui éviter l'implosion.

Comme le prévoit la future réforme du supérieur, il sera alors nécessaire de donner aux étudiants les moyens intellectuels de la réussite pour ceux qui ne l'ont pas acquis dans le secondaire (méthodologie, confiance en soi, culture etc...). Cette direction politique ambitieuse doit absolument prévoir les moyens financiers et humains de l'accompagnement des équipes pédagogiques en place et à venir.

3.4. Quelques propositions

Même avec la meilleure volonté de tous les acteurs, il ne sera pas possible de mettre en place à la rentrée 2018 tous les éléments des changements prévus par la loi : information précise des bacheliers sur les filières et les attendus, modules de remise à niveau proposés par les universités aux étudiants en difficulté. Il serait donc nécessaire d'aménager une période transitoire d'expérimentation en fixant des objectifs à court terme, puis à moyen terme pour réduire le taux d'échec de L1 et mettre en relief les bonnes pratiques, c'est à dire celles qui mènent le plus grand nombre à la réussite.

☞ Fixer des objectifs chiffrés à court et à moyen terme

En fonction de la population étudiante accueillie en L1 à la rentrée 2018, (nombres de bacheliers en difficulté par rapport aux attendus, nombre de doublants, nombre de réorientés) chaque université devrait pouvoir se fixer un objectif chiffré de réussite à l'issue de l'année universitaire 2018-2019, puis les années suivantes.

De même, il sera nécessaire de suivre les cohortes d'étudiants ayant bénéficié des modules de mise à niveau pour en évaluer leur efficacité et réorienter les choix et les propositions.

☞ Privilégier les parcours différenciés

La question de la mise à niveau pour les étudiants fragiles est délicate car elle doit apporter une vraie réponse aux difficultés spécifiques de ceux-ci. Il convient donc de bien identifier les lacunes de chacun et de proposer méthodologie et accompagnement qui permettront aux étudiants de prendre confiance en eux et de progresser. Simple, de bon sens et tellement évident ?

Pourtant, ce travail pédagogique est le plus difficile qui soit dans notre système éducatif et celui devant lequel les enseignants se trouvent le plus démunis. Depuis les petites classes, de multiples dispositifs sont mis en place pour que les

³⁷ Gérard Courtois, *Le Monde*, 17/10/2012.

élèves puissent combler leurs lacunes, avec le succès qu'on connaît. Il suffit de relire les statistiques de l'échec, de se rendre compte que la majorité des lycées a superbement raté la mise en place d'un véritable accompagnement personnalisé et du tutorat, que les enseignants des collèges sont démunis devant une semblable réforme pour ce niveau.

Toutefois, l'Université bénéficie d'une organisation structurelle qui permet des parcours différenciés rendus cohérents en fin de parcours : la modularité des enseignements. Il devrait donc être possible de permettre aux étudiants de valider leur licence tout en ayant suivi des modules différents.

☞ Un cycle préparatoire

Sur le modèle de la prépa intégrée, il serait peut-être souhaitable de proposer aux étudiants les plus éloignés des attendus, une année intermédiaire de préparation aux études supérieures, en jouant à nouveau sur la modularité pour favoriser l'efficacité du dispositif.

☞ Accompagner la transition du lycée au supérieur

Il est certes nécessaire, dans les processus d'apprentissage, de franchir des étapes de plus en plus complexes sans que le parcours soit lissé outre mesure. En revanche, la plupart des bacheliers n'ayant pas développé les compétences nécessaires, le fossé en devient infranchissable.

La proposition, par France Stratégie,³⁸ de créer un corps d'enseignants commun aux lycées et universités peut être une solution à court terme pour permettre aux deux ou trois prochaines cohortes de bacheliers de mieux s'intégrer dans les cursus choisis.

☞ Réformer le lycée

Les lycéens sont globalement mal préparés à l'enseignement supérieur dans de nombreux domaines, notamment dans l'autonomie face au travail intellectuel.

La réforme du baccalauréat en cours d'élaboration, sera vaine si elle ne s'accompagne pas d'une vraie remise à plat des enjeux et des fonctionnements du lycée. Le rapport Mathiot propose de nombreuses pistes intéressantes³⁹.

☞ Affecter les moyens quantitatifs et qualitatifs

L'enquête PISA 2015 montre que les établissements français fréquentés par davantage d'élèves issus de milieux socio-économiques défavorisés disposent, en général, de ressources pédagogiques et d'infrastructures de moins bonne qualité que les établissements fréquentés par un plus grand nombre d'élèves issus de milieux favorisés. Les enseignants les plus expérimentés, plus âgés, mieux notés, plus diplômés enseignent de préférence dans les lycées de centre ville, les CPGE plutôt que dans les collèges de banlieue, laissés à des débutants souvent en grande difficulté ou encore des contractuels non formés.

. Non seulement l'écart qualitatif de la pédagogie entre les établissements bourgeois et ceux des zones défavorisées est avéré, mais l'intégration de l'innovation pédagogique en général dans le système scolaire français est fort médiocre. Il est impératif que la formation des enseignants bénéficie d'une impulsion majeure, et pas seulement sur le plan budgétaire⁴⁰.

Plus généralement, la gestion du corps enseignant doit profondément évoluer pour favoriser une plus grande mobilité et permettre de remettre les enseignants les plus expérimentés devant des élèves des quartiers défavorisés. Cet effort supplémentaire pourrait être gratifié par une affectation ultérieure sur des postes de formation et de recherche.

Un tel investissement, certes très significatif sur le plan budgétaire, apportera des bénéfices évidents liés à une diminution importante de l'échec de nos étudiants, et à un meilleur ciblage des formations en lien avec les besoins des entreprises et de notre société.

De plus, une société étouffée par la reproduction de ses castes est moins dynamique et performante qu'une société qui privilégie la créativité et l'énergie de tous ses membres.

³⁸ 2017-2027. Transition lycée enseignement supérieur.

³⁹ http://cache.media.education.gouv.fr/file/Janvier/44/3/bac_2021_rapport_Mathiot_884443.pdf

⁴⁰ Conseil national de l'évaluation du système scolaire, Inégalités sociales et migratoires, comment l'école amplifie-t-elle les inégalités ?, septembre 2016. Pisa à la Loupe, *Les résultats du Pisa 2015 à la loupe*, OCDE 2016.

CONCLUSION

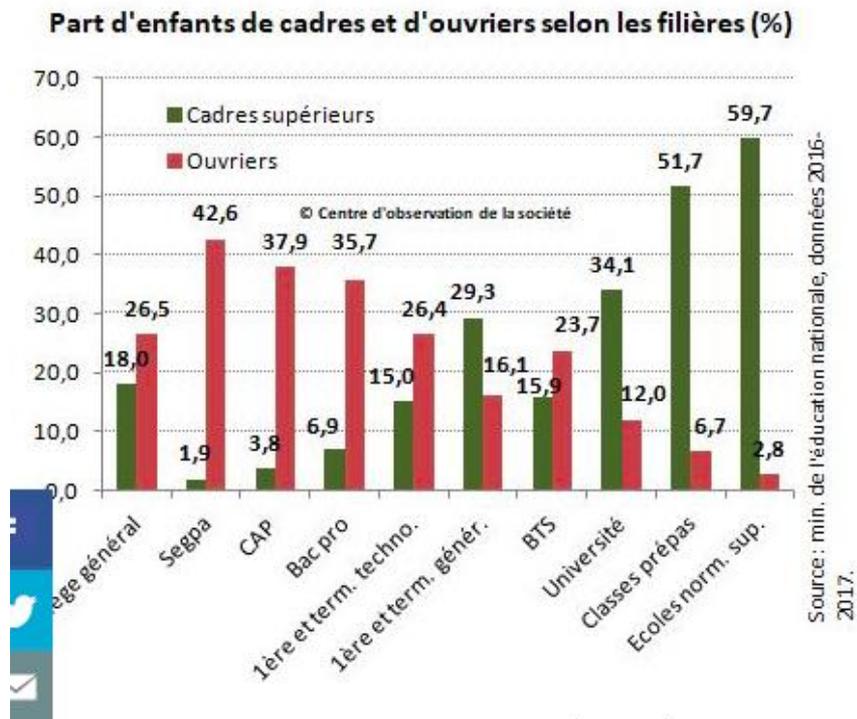
Notre système éducatif est bien une matrice de la reproduction sociale, fonctionnant même comme une loupe à tous les niveaux du parcours scolaire. Cette situation, aggravée par un manque croissant de performance n'est plus tenable, tant en termes de qualité de société, qu'en termes d'efficacité.

« Réformer l'École pour concilier excellence et réussite scolaire pour tous est le meilleur moyen de s'attaquer aux inégalités sociales à la racine. »⁴¹ Le chemin à parcourir n'est peut-être pas si long, car nous avons, en fait, tous les outils à portée de main. Le volontarisme du gouvernement à se saisir de ces problèmes complexes est véritablement rafraîchissant et le pari que le désir de cohérence et de cohésion prendra le pas sur la peur du changement vaut la peine d'être tenté.

⁴¹ Rapport PISA 2015

Annexes

Annexe 1 : part d'enfants de cadres et d'ouvriers selon les filières



L'enseignement supérieur, une matrice de la reproduction sociale

Annexe 2 : Sociologie des prénoms, Jean-Baptiste COULMONT

« Entre 2012 et 2015, 17% des Louise candidates au bac (et ayant autorisé la diffusion de leurs résultats) ont obtenu la mention « Très bien ». Au même moment, seules 4% des Mélissa ont obtenu la mention « Très bien ». Ces différences entre prénoms sont stables d'une année sur l'autre, alors même que la proportion d'élèves obtenant la mention augmente d'année en année : les Clémence tournent autour de 11 à 15%, les Jérémie entre 3 et 6%. Ces différences ne doivent rien, a priori, au prénom lui-même : si toutes les Juliette s'étaient prénommées Myrtille, Prune ou Banane, elles auraient eu les mêmes résultats. Oui mais voilà : les parents ne choisissent pas les prénoms au hasard, et la réussite scolaire est en partie liée à l'origine sociale. Des cadres parisiens n'auront pas les mêmes goûts que des employés bretons. Des ouvriers marseillais ne choisiront pas les mêmes prénoms que des intermittents du spectacle, marseillais eux aussi. Antonin, Éléonore, Adèle, Diane, Augustin et Théophile ne sont pas dans les mêmes lycées, dans les mêmes séries, dans les mêmes filières que Bryan, Kelly, Anissa, Mehdi et Sofiane... parce qu'ils n'ont pas les mêmes parents. »

Annexe 3 : L'École ne parvient pas à réduire les inégalités sociales

2 – Résultats du diplôme national du brevet selon le sexe, l'âge et l'origine sociale et par série - Session 2013

	Série générale		Série professionnelle		Ensemble des séries	
	Répartition des présents (%)	Taux de réussite (%)	Répartition des présents (%)	Taux de réussite (%)	Répartition des présents (%)	Taux de réussite (%)
Ensemble des candidats	100,0	85,7	100,0	74,5	100,0	84,7
Sexe						
Garçon	49,2	82,9	61,4	73,7	50,3	81,9
Fille	50,8	88,4	38,6	75,7	49,7	87,5
Âge*						
15 ans ou moins	81,4	91,5	23,6	84,8	76,2	91,3
16 ans ou plus :	18,6	60,1	76,4	71,3	23,8	63,4
- 16 ans	17,0	61,0	57,3	75,4	20,6	64,6
- 17 ans ou plus	1,6	50,7	19,0	59,0	3,1	55,3
Origine sociale**						
Très favorisée	23,7	95,9	5,8	83,1	22,1	95,6
Favorisée	14,1	90,4	9,3	79,4	13,6	89,7
Moyenne	29,2	86,1	30,4	77,9	29,3	85,3
Défavorisée	33,0	76,0	54,5	70,8	35,0	75,3

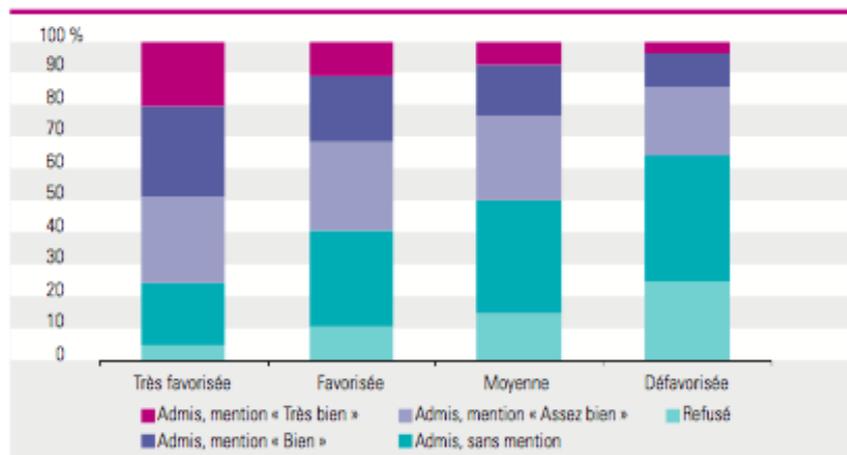
Âge* : en théorie, les candidats passent le DNB l'année de leurs 15 ans.

Origine sociale** : voir « DÉFINITION ».

Champ : France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte.

Source : MEN-MESR DEPP, application de gestion Ocean, fichiers des candidats au DNB

3 – Résultats du diplôme national du brevet selon l'origine sociale du candidat - Session 2013



Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MEN-MESR DEPP, application de gestion Ocean, fichiers des candidats au DNB

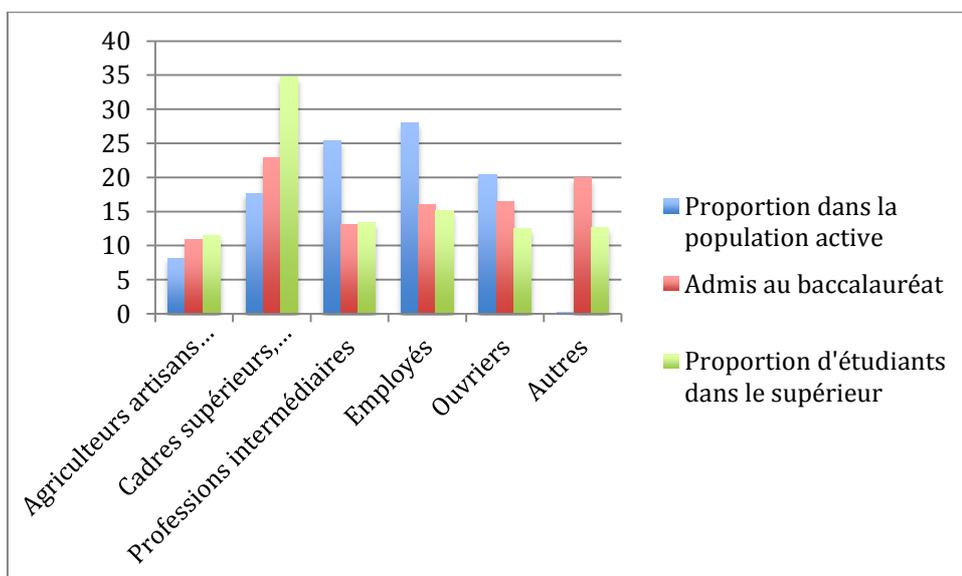
L'enseignement supérieur, une matrice de la reproduction sociale

3 Réussite au baccalauréat selon l'origine sociale, session 2016.

Origine sociale	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	5 974	95,6	1 718	95,0	2 459	89,7	10 151	94,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	30 590	91,9	11 647	92,5	17 028	85,2	59 265	90,0
Cadres, professions intellectuelles supérieures	112 280	95,2	19 749	93,8	13 016	87,7	145 045	94,3
<i>dont professeurs et assimilés</i>	<i>17 166</i>	<i>95,9</i>	<i>2 197</i>	<i>93,7</i>	<i>881</i>	<i>86,9</i>	<i>20 244</i>	<i>95,2</i>
Professions intermédiaires	49 909	92,4	17 906	92,6	15 131	85,9	82 946	91,2
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	<i>4 864</i>	<i>94,5</i>	<i>873</i>	<i>93,2</i>	<i>398</i>	<i>86,3</i>	<i>6 135</i>	<i>93,7</i>
Employés	54 882	90,4	25 517	91,3	21 340	83,8	101 739	89,1
Ouvriers	35 666	88,2	22 589	90,9	45 994	81,5	104 249	85,6
Retraités	5 110	89,5	2 192	88,8	4 758	79,1	12 060	85,0
Autres personnes sans activité professionnelle	23 323	83,5	14 726	85,2	13 959	75,3	52 008	81,6
Indéterminé	9 344	82,3	10 534	86,5	46 156	81,9	66 034	82,7
Ensemble	327 078	91,5	126 578	90,7	179 841	82,5	633 497	88,6

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP



Sources DEPP 23017.
INSEE recensement 2013

L'enseignement supérieur, une matrice de la reproduction sociale

Annexe 4 : Origine sociale des étudiants

1 Origine sociale des étudiants de nationalité française en 2016-2017, en %.

	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités et inactifs	Ensemble (1)	Proportion de valeurs manquantes
Universités	10,0	34,1	14,2	14,9	12,0	14,8	100,0	10,8
<i>dont préparation DUT</i>	11,3	31,1	17,3	16,8	14,7	8,8	100,0	3,4
<i>dont formations d'ingénieurs (2)</i>	10,0	42,3	16,5	11,2	10,4	9,6	100,0	4,5
<i>dont autres formations</i>	9,9	34,2	13,9	14,8	11,8	15,4	100,0	11,6
Formations d'ingénieurs hors université (2)	12,9	54,8	11,6	7,8	5,4	7,5	100,0	11,6
STS	13,1	15,9	14,2	18,6	23,7	14,4	100,0	12,9
CPGE et préparations intégrées	11,5	51,7	12,4	10,7	7,2	6,5	100,0	4,4
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	19,8	52,1	9,5	7,7	3,8	7,2	100,0	35,2
Établissements privés d'enseignement universitaire	16,4	44,4	11,3	10,6	6,7	10,5	100,0	21,6
Écoles normales supérieures	8,0	59,7	11,8	7,9	2,8	9,8	100,0	10,8
Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme	14,5	45,4	13,1	15,0	4,2	7,8	100,0	38,9
Écoles paramédicales et sociales (3)	15,3	23,9	10,2	29,3	19,1	2,1	100,0	7,8
Autres écoles et formations (4)	12,8	44,9	11,6	10,9	7,5	12,2	100,0	36,1
Ensemble des étudiants français	11,5	34,7	13,4	15,2	12,5	12,6	100,0	14,0

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

1. Hors valeurs manquantes.
2. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.
3. Les données concernant les écoles paramédicales et sociales sont celles de 2015.
4. Comprend notamment les écoles juridiques et administratives.

2 Coursus licence : réussite en trois ans et quatre ans des étudiants inscrits pour la première fois en L1 en 2011, en %.

	Caractéristiques des étudiants	Part parmi les inscrits (%)	Réussite en 3 ans (%)	Réussite en 4 ans (%)	Réussite cumulée en 4 ans (%)
Sexe	Homme	40,7	21,6	11,6	33,2
	Femme	59,3	31,1	11,9	43,0
	Total	100,0	27,2	11,8	39,0
Âge au baccalauréat	« À l'heure » ou en avance	59,6	35,3	13,5	48,8
	En retard d'un an	24,7	16,2	10,4	26,6
	En retard de plus d'un an	10,4	9,1	6,2	15,3
	Non-bachelier	5,3	23,2	9,3	32,5
	Total	100,0	27,2	11,8	39,0
Ancienneté d'obtention du baccalauréat	Baccalauréat obtenu dans l'année	82,9	28,1	12,7	40,8
	Baccalauréat obtenu un an avant	6,1	25,6	8,2	33,8
	Baccalauréat obtenu plus d'un an avant	5,7	20,0	4,6	24,6
	Non-bachelier	5,3	23,2	9,3	32,5
	Total	100,0	27,2	11,8	39,0
Série du baccalauréat	Scientifique	23,6	36,7	14,1	50,8
	Economique	27,6	35,4	15,2	50,6
	Littéraire	18,1	32,0	13,1	45,1
	<i>Ensemble des baccalauréats généraux</i>	<i>69,2</i>	<i>35,0</i>	<i>14,3</i>	<i>49,2</i>
	Technologique STG	10,9	7,8	6,5	14,4
	Autre technologique	6,0	11,5	7,3	18,8
	<i>Ensemble des baccalauréats technologiques</i>	<i>16,9</i>	<i>9,2</i>	<i>6,8</i>	<i>16,0</i>
	<i>Ensemble des baccalauréats professionnels</i>	<i>8,6</i>	<i>3,1</i>	<i>2,6</i>	<i>5,7</i>
	<i>Ensemble des baccalauréats</i>	<i>94,7</i>	<i>27,5</i>	<i>11,9</i>	<i>39,4</i>
	Non-bachelier	5,3	23,2	9,3	32,5
	Total	100,0	27,2	11,8	39,0
Mention obtenue au baccalauréat	Très bien	2,1	64,6	7,0	71,6
	Bien	8,3	57,4	10,8	68,2
	Assez bien	23,2	40,0	13,8	53,7
	Passable premier groupe	40,1	20,4	12,9	33,3
	Passable deuxième groupe	16,2	10,1	9,4	19,5
	Inconnue	4,8	16,6	7,2	23,8
	Non-bachelier	5,3	23,2	9,3	32,5
	Total	100,0	27,2	11,8	39,0
Origine sociale	Très favorisée	28,5	33,4	13,2	46,6
	Favorisée	13,3	31,4	12,5	43,9
	Assez défavorisée	24,0	27,8	12,3	40,1
	Défavorisée	24,4	21,0	10,6	31,6
	Non-réponse	9,8	17,9	8,3	26,2
Total	100,0	27,2	11,8	39,0	
Groupe disciplinaire d'inscription en L1	Droit - sciences économiques - AES	34,9	25,7	13,2	38,9
	Lettres - langues - arts - sciences humaines	42,9	29,6	9,9	39,5
	Sciences - Staps	22,2	25,1	13,1	38,2
Total	100,0	27,2	11,8	39,0	

► Champ : France entière.

Lecture : 59,3 % des inscrits en première année de cursus licence en 2011 sont des femmes. 43,0 % d'entre elles ont réussi leur licence en 3 ou 4 ans (31,1 % en 3 ans, 11,9 % en 4 ans).

© SIES

L'enseignement supérieur, une matrice de la reproduction sociale

Annexe 5 : Répartition des catégories socio-professionnelles sur le territoire français

-« Les classes moyennes et supérieures ont investi les métropoles et les grandes villes au point de constituer plus de la moitié de la population active dans certains cas et plus encore dans certains quartiers. Les cadres dominent au cœur des grandes agglomérations, les métropoles ou leurs suivantes immédiates qui possèdent des institutions universitaires et administratives de premier plan. Pour cette raison, on les qualifiait de «villes de commandement» dans les années 1960. Toutes les capitales des 21 anciennes régions figurent dans le groupe de tête auquel seules s'ajoutent Grenoble, Nice, Angers, Tours et des villes de l'Est. Alors que la proportion de cadres y dépasse souvent 20%, elle chute à moins de 2% dans de nombreuses zones rurales

-Les classes moyennes, ces «professions intermédiaires» au sens de l'Insee, sont aussi urbaines que les cadres, mais elles sont moins sélectives. Dans les métropoles, elles s'installent en première couronne, car évincées du centre par les classes supérieures. Dans les villes moyennes, elles occupent aussi les quartiers centraux. Si la carte des professions supérieures se réduit aux capitales des régions, celle des classes moyennes coïncide avec les chefs-lieux des départements, à peu d'exceptions près qui correspondent aux hésitations de la carte administrative: Châlons-en-Champagne et Reims, Pau et Bayonne, Moulins et Montluçon, Brest et Quimper par exemple. La concentration est cependant moindre puisque la proportion des professions intermédiaires dans la population active varie seulement du simple au triple quand on remonte du rural profond vers les grandes villes.

- Logiquement, puisque les classes moyennes et supérieures sont en ville, les classes populaires vivent à la campagne. C'est particulièrement net pour les ouvriers. Leur proportion augmente avec la distance à la grande agglomération la plus proche. Ils se concentrent ainsi sur les frontières des départements où ils forment parfois plus de 40% des actifs. Au XIXe siècle, les ouvriers habitaient dans les villes. Au XXe siècle, ils ont été repoussés vers les faubourgs, puis les cités. Aujourd'hui, les voilà rejetés aux marges du territoire. Une autre régularité fascinante à première vue est la quasi-absence des ouvriers au sud d'une ligne Bordeaux-Grenoble. N'y aurait-il aucun ouvrier travaillant à la construction des Airbus? En fait, ils ont été remplacés par des techniciens ayant une éducation plus poussée et un salaire en conséquence, ce qui les range dans la classe moyenne.

-Les ouvriers résident au nord, les artisans et les commerçants, au sud. La coupure est particulièrement nette sur la carte. Au sud d'une ligne Genève-La Rochelle, on compte plus de 10% d'artisans et commerçants tandis qu'au nord, ils tombent à des pourcentages aussi faibles que 3%. Un long passé explique cette bizarrerie apparente. Au sud de la Loire, les règles d'héritage attribuaient à un seul enfant l'exploitation ou l'atelier des parents. Le Code civil n'a pas mis fin à cette pratique. Pour la conserver, les couples ont souvent réduit leur fécondité jusqu'à l'enfant unique.

Dès lors, l'industrie naissante n'a pu trouver les ouvriers nécessaires. L'artisanat et la petite propriété se sont maintenus. Dans une moindre mesure que les ouvriers, les artisans et les commerçants ont aussi été relégués loin des grandes agglomérations. Une ségrégation territoriale s'est ainsi mise en place: les travailleurs manuels –ouvriers, artisans, agriculteurs– à la campagne, les travailleurs intellectuels –professions intermédiaires, cadres et professions libérales– à la ville. »

Hervé Le Bras, démographe, directeur d'études à l'EHESS et chercheur émérite à Institut National d'Études Démographiques (INED)

1 Effectifs de l'enseignement supérieur par académie en 2016-2017

Académies et régions académiques	Universités		STS et assimilés	CPGE	Formations d'ingénieurs (2)	Écoles de commerce, gestion et vente (3)	Autres écoles et formations (4)	Ensemble (5)	Évolution 2016/2015 (%)
	Total (1)	dont préparation DUT							
Clermont-Ferrand	31 279	2 612	5 541	1 377	2 223	858	5 691	45 903	1,2
Grenoble	60 870	7 212	10 827	2 587	5 954	5 622	8 457	92 775	1,3
Lyon	118 644	7 420	12 836	6 196	14 504	12 154	29 107	192 327	3,5
Auvergne-Rhône-Alpes	210 793	17 244	29 204	10 160	22 681	18 634	43 255	331 005	2,6
Besançon	22 087	2 403	4 429	984	3 109	440	3 580	34 472	1,9
Dijon	29 401	2 635	5 782	1 935	1 798	2 523	4 835	45 454	3,9
Bourgogne-Franche-Comté	51 488	5 038	10 211	2 919	4 907	2 963	8 415	79 926	3,1
Bretagne (Rennes)	81 166	6 635	15 261	4 319	8 654	4 376	14 303	126 860	1,4
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	43 725	4 585	8 328	2 277	2 923	285	7 068	62 778	3,4
Corse	4 069	412	522	105	55	38	570	5 304	1,3
Nancy-Metz	60 480	5 515	9 085	2 380	7 075	2 480	8 544	84 398	3,0
Reims	24 243	3 286	5 700	1 249	2 775	5 568	5 098	44 298	1,4
Strasbourg	58 450	3 858	6 790	2 533	4 222	178	7 756	78 131	3,9
Grand Est	143 173	12 659	21 575	6 162	14 072	8 226	21 398	206 827	3,0
Amiens	27 739	3 272	6 656	1 179	5 157	378	6 990	48 099	1,3
Lille	105 192	7 344	19 529	5 502	10 564	12 685	25 945	176 492	2,6
Hauts-de-France	132 931	10 616	26 185	6 681	15 721	13 063	32 935	224 591	2,3
Créteil	94 641	8 242	13 963	3 770	11 364	1 066	18 311	141 946	2,5
Paris	177 254	2 010	16 152	15 021	10 211	33 150	96 129	346 945	2,8
Versailles	109 165	6 752	14 315	8 440	18 258	17 038	22 922	189 268	1,1
Ile-de-France	381 060	17 004	44 430	27 231	39 833	51 254	137 362	678 159	2,2
Caen	29 124	2 928	5 409	1 356	1 722	1 880	3 963	42 970	2,7
Rouen	37 643	4 059	6 616	1 465	4 241	5 920	6 368	61 674	1,9
Normandie	66 767	6 987	12 025	2 821	5 963	7 800	10 331	104 644	2,2
Bordeaux	78 512	5 137	12 255	3 298	4 810	12 996	13 513	124 894	3,0
Limoges	15 896	1 786	3 344	576	1 098	130	2 564	23 053	1,5
Poitiers	34 788	3 126	5 832	1 194	2 397	3 322	4 046	51 080	1,6
Nouvelle-Aquitaine	129 196	10 049	21 431	5 068	8 305	16 448	20 123	199 027	2,5
Montpellier	76 432	3 953	11 472	2 737	3 358	4 837	11 816	109 651	1,8
Toulouse	86 009	6 696	12 762	4 184	10 698	6 197	15 742	135 230	1,9
Occitanie	162 441	10 649	24 234	6 921	14 056	11 034	27 558	244 881	1,9
Pays de la Loire (Nantes)	73 689	5 730	16 752	4 160	9 881	6 482	22 794	131 978	3,7
Aix-Marseille	73 357	4 257	11 458	3 430	3 322	5 501	11 572	107 559	0,0
Nice	39 657	3 551	6 515	2 573	1 991	5 611	5 888	61 000	2,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	113 014	7 808	17 973	6 003	5 313	11 112	17 460	168 559	0,7
France métropolitaine	1 593 512	115 416	248 131	84 827	152 364	151 715	363 572	2 564 539	2,3
Guadeloupe	6 417	206	2 015	450	55	0	709	9 591	-3,2
Guyane	3 364	177	653	72	0	0	291	4 380	11,5
Martinique	4 669	228	2 434	426	0	143	856	8 528	-1,1
Mayotte	1 048	0	390	0	0	67	113	1 618	1,6
La Réunion	14 512	551	3 624	698	85	155	2 064	21 053	4,0
DOM	30 010	1 162	9 116	1 646	140	365	4 033	45 170	2,0
France métropolitaine + DOM	1 623 522	116 578	257 247	86 473	152 504	152 080	367 605	2 609 709	2,3

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Y compris Lorraine.

2. Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. Voir la rubrique « Définitions ».

3. Hors BTS.

4. Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes, formations comptables, écoles normales supérieures, facultés privées, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées, autres écoles.

Pour les formations paramédicales et sociales, données 2015-2016.

5. Sans double compte des formations d'ingénieurs.

© SIES

L'enseignement supérieur, une matrice de la reproduction sociale

Annexe 6 : Espérance d'obtenir le baccalauréat

1 Espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième par académie, selon le statut et la voie, en %.

Académies et régions académiques	2015					2016 (1)		
	Scolaire			Apprentissage	Tous statuts	Scolaire		
	Général et technologique	Professionnel	Toutes voies	Professionnel	Toutes voies	Général et technologique	Professionnel	Toutes voies
Clermont-Ferrand	51,6	20,5	72,1	0,6	72,7	53,3	19,3	72,6
Grenoble	55,9	17,2	73,2	0,9	74,1	57,2	17,0	74,2
Lyon	59,1	16,0	75,1	0,7	75,8	60,0	16,4	76,4
Auvergne-Rhône-Alpes	56,5	17,2	73,8	0,8	74,5	57,7	17,1	74,9
Besançon	53,7	18,6	72,2	1,2	73,4	53,0	18,8	71,9
Dijon	53,3	17,3	70,7	1,0	71,6	53,7	17,5	71,1
Bourgogne-Franche-Comté	53,5	17,9	71,3	1,1	72,4	53,4	18,1	71,4
Bretagne (Rennes)	59,0	19,4	78,4	0,6	79,1	60,1	20,1	80,1
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	55,5	17,6	73,1	1,1	74,2	56,4	17,5	73,9
Corse	58,3	14,3	72,6	0,2	72,8	60,8	17,6	78,3
Nancy-Metz	56,1	18,0	74,1	0,7	74,7	57,4	18,8	76,2
Reims	52,0	18,4	70,4	0,7	71,1	53,1	18,5	71,5
Strasbourg	56,8	15,3	72,1	1,4	73,5	56,8	16,0	72,8
Grand Est	55,3	17,2	72,5	0,9	73,4	56,1	17,8	73,9
Amiens	52,1	17,4	69,4	0,4	69,9	52,7	17,6	70,2
Lille	51,8	18,1	69,8	0,3	70,2	53,7	18,0	71,7
Hauts-de-France	51,9	17,8	69,7	0,4	70,1	53,4	17,9	71,2
Créteil	60,6	17,6	78,1	0,8	79,0	61,9	17,8	79,6
Paris	68,7	11,7	80,4	0,3	80,8	70,4	11,2	81,6
Versailles	65,6	14,3	79,9	0,7	80,6	67,0	14,6	81,6
Ile-de-France	64,3	15,1	79,3	0,7	80,0	65,6	15,2	80,8
Caen	52,5	18,3	70,8	1,2	72,1	53,1	18,6	71,7
Rouen	55,3	17,0	72,3	0,6	72,9	55,7	18,1	73,7
Normandie	54,1	17,6	71,7	0,9	72,6	54,5	18,3	72,9
Bordeaux	56,1	17,8	73,9	0,5	74,4	56,5	17,9	74,3
Limoges	57,7	18,0	75,7	0,5	76,2	56,0	18,1	74,0
Poitiers	54,7	17,7	72,4	1,0	73,4	56,0	17,2	73,2
Nouvelle-Aquitaine	55,8	17,8	73,6	0,7	74,3	56,3	17,7	73,9
Montpellier	54,5	15,9	70,4	0,3	70,7	55,9	16,4	72,3
Toulouse	58,0	18,4	76,3	0,3	76,7	58,8	18,2	77,1
Occitanie	56,2	17,1	73,4	0,3	73,7	57,4	17,4	74,7
Pays de la Loire (Nantes)	54,7	17,8	72,6	1,2	73,8	55,0	17,6	72,6
Aix-Marseille	54,7	15,5	70,2	0,4	70,6	56,7	15,1	71,8
Nice	56,9	14,0	70,9	0,4	71,3	57,3	14,6	71,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	55,6	14,9	70,5	0,4	70,9	56,9	14,9	71,9
Guadeloupe	51,3	19,4	70,6	0,0	70,7	53,0	22,0	75,0
Guyane	36,0	18,8	54,8	0,0	54,8	37,4	16,3	53,7
Martinique	54,3	20,7	75,0	0,2	75,2	57,1	21,6	78,6
Mayotte	42,3	17,1	59,4	0,0	59,4	46,0	17,3	63,4
La Réunion	49,8	15,6	65,4	0,1	65,5	50,0	17,0	67,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© DEPP

1. Les données 2016 sur l'apprentissage ne sont pas disponibles au moment du bouclage de RERS-2017.

Annexe 7 : Parité

-« Les femmes représentent 56,8 % de la population universitaire. Majoritaires en cursus licence et master (respectivement 56,0 % et 59,1 % des inscriptions), elles restent légèrement minoritaires en doctorat (48,2 %). La répartition hommes-femmes demeure stable par discipline, avec une nette surreprésentation des femmes en langues (73,7 %), en arts, lettres, sciences du langage (69,6 %), ainsi qu'en sciences humaines et sociales (67,8 %), et à l'inverse une présence moindre en sciences fondamentales et application (25,6 %, + 0,3 point), et en Staps (29,0 %, + 0,1 point).

-Les femmes représentent 39,8 % de l'ensemble des effectifs préparant un DUT. Elles sont à parité avec les hommes dans le secteur des services (51,1 %), mais elles ne représentent que 24,2 % (+ 0,4 point par rapport à 2015) des effectifs du secteur de la production. Dans ce secteur, elles sont cependant majoritaires dans les spécialités : Chimie (57,5 %) et Génie biologique (65,2 %). Globalement, depuis 2003-2004, la proportion de femmes dans les spécialités du secteur de la production s'est accrue de 3,5 points et a baissé de 2,0 points dans le secteur des services. La part des femmes dans l'ensemble des spécialités de DUT est relativement stable entre 2003-2004 et 2016-2017 (+ 0,4 point).

-36 800 femmes sont inscrites en CPGE, soit 42,6 % des effectifs totaux. En classes littéraires, la prépondérance des femmes est manifeste avec près de trois inscrits sur quatre. Inversement, dans les classes scientifiques, les femmes sont présentes en faible proportion (30,2 %), alors qu'on est proche de la parité dans les classes économiques et commerciales (55,4 % d'étudiantes). »

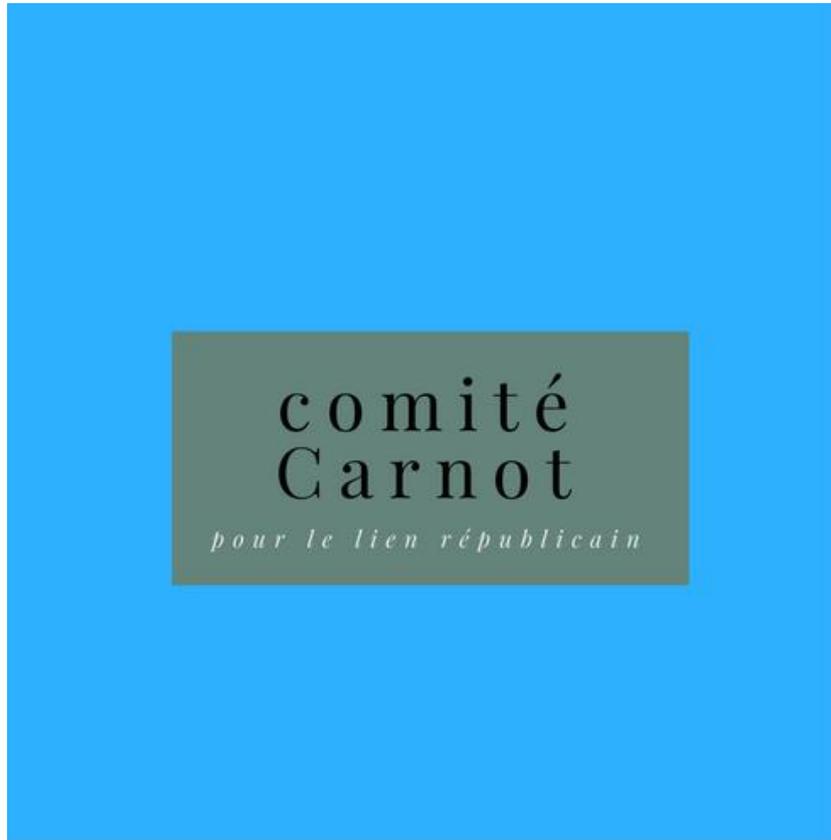
DEPP RERS 2017 6.4 à 6.14

Sommaire

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, UNE MATRICE DE LA REPRODUCTION SOCIALE	4
1. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR S'EST MASSIFIE SANS SE DEMOCRATISER	5
1.1. LES GRANDS TRAITES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR FRANÇAIS	5
☞ SELECTION, EGALITE, MERITOCRATIE	6
☞ VOUS AVEZ DIT SELECTION ?	6
☞ LE FILTRE DES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES	7
☞ DETERMINISME TERRITORIAL	7
☞ PARITE	8
☞ COUTS DE FORMATION	8
1.2. L'ASCENSEUR SOCIAL EN PANNE ?	8
☞ VOIES ROYALES	8
☞ L'ASCENSEUR SOCIAL MALGRE TOUT : UN EXEMPLE, LES BACHELIERS STI2D.	9
2. POURQUOI EST-IL SI DIFFICILE DE TRANSCENDER LES CLASSES SOCIALES ?	10
2.1. ÉCOLE ET SOCIETE EN MIROIR.	10
☞ LA NON-MAITRISE DES CODES LINGUISTIQUES, CULTURELS, SOCIAUX	10
☞ LES STEREOTYPES	11
☞ LA CONFIANCE EN SOI, LE DESIR, L'AMBITION	11
☞ L'EVALUATION	11
2.2. LES COUTS ENORMES DE L'ECHEC	12
☞ FLUIDITE DES PARCOURS	12
☞ UN COUT SOCIAL A NE PAS NEGLIGER	12
3. LA REVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ?	14
3.1. REGULER L'ACCES A L'UNIVERSITE	14
3.2. LIMITER L'ECHEC DES ETUDIANTS EN LICENCE	15
3.3. QUELS DOIVENT ETRE LES OBJECTIFS D'UNE REFORME DU SUPERIEUR ? POUR QUEL TYPE DE SOCIETE ?	16
3.4. QUELQUES PROPOSITIONS	16
☞ FIXER DES OBJECTIFS CHIFFRES A COURT ET A MOYEN TERME	16
☞ PRIVILEGIER LES PARCOURS DIFFERENCIES	16
☞ UN CYCLE PREPARATOIRE	17
☞ ACCOMPAGNER LA TRANSITION DU LYCEE AU SUPERIEUR	17
☞ REFORMER LE LYCEE	17
☞ AFFECTER LES MOYENS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS	17
CONCLUSION	18
ANNEXES	19
ANNEXE 1 : PART D'ENFANTS DE CADRES ET D'OUVRIERS SELON LES FILIERES	19
ANNEXE 2 : SOCIOLOGIE DES PRENOMS, JEAN-BAPTISTE COULMONT	20
ANNEXE 3 : L'ÉCOLE NE PARVIENT PAS A REDUIRE LES INEGALITES SOCIALES	21
ANNEXE 4 : ORIGINE SOCIALE DES ETUDIANTS	23
ANNEXE 5 : REPARTITION DES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS	24
ANNEXE 6 : ESPERANCE D'OBTENIR LE BACCALAUREAT	26
ANNEXE 7 : PARITE	27
ACRONYMES	29

Acronymes

-
- ⁱ Première Année Commune aux Études de Santé
 - ⁱⁱ Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable
 - ⁱⁱⁱ Direction/ Directeur Général de l'Enseignement Scolaire
 - ^{iv} Conseil National d'Évaluation du Système Scolaire
 - ^v Organisation de Coopération et de Développement Économiques



Le comité Carnot est une association formée par la convergence de femmes et d'hommes d'horizons professionnels divers, mais animés par le même intérêt de la chose publique et des enjeux de société. Se sachant compétents dans leur domaine, éclairés sur des thématiques qui les concernaient, ils ont refusé de laisser la réflexion sur les choix publics aux mains des cercles académiques ou des partis politiques.

Nous nous sommes rassemblés pour échanger et proposer une vision cohérente et optimiste de l'avenir de la France et de ses citoyens. L'analyse critique et constructive doit contribuer à la réconciliation du pays avec lui-même, en réduisant les faiblesses de l'action publique, les inégalités entre les personnes et les territoires.

L'enseignement supérieur, une matrice de la reproduction sociale

